



## ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes

Six Mois. . . . . 2 fr. 50  
UN AN. . . . . 3 -

## Autres Départements :

Six Mois. . . . . 3 fr.  
UN AN. . . . . 6 -

Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal, 77, rue Sainte-Elisabeth.

# LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Gérant PLACE DE LA LOIRE

ROANNE

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

## SOMMAIRE. — Ouvrez ! Ouvrez !

Chronique Parisienne. — Semaine politique, L. R. — Conseil municipal. —

Echos. — Toujours la mauvaise foi de l'Union. — Conseil départemental. —

Chronique ouvrière. — La vie politique.

Le feu et l'eau. — La ligue des commerçants. — Place aux pauvres. — Chronique de la misère. — L'incendie de la rue Lamure. — Au Parti radical. — Chro-

gue locale. — Chronique régionale. —

La taxe des journaux. — Les risques du travail. — Les voyageurs de com-

merce. — Faillites. — Etat-civil.

paraissent devant cet océan d'amer-tume où se trouve plongé le cœur d'une mère à qui son enfant demande du pain et qui ne peut lui offrir que ses pleurs.

Vous qui gardez au fond de votre âme le souvenir impérissable de cette heure où vous avez vu un père, une mère, un époux, une épouse, un enfant aux prises avec les affres de la mort, n'oubliez pas ce malheureux qui jour après jour, heure après heure, minute après minute, devient la proie inexorable de la faim, de ce malheureux qui meurt par ce que le pain lui a manqué et qu'il n'a pas trouvé une main secourable.

Ouvrez ! Ouvrez ! c'est l'Infortune qui frappe à votre porte.

L'hiver a déjà fait sentir ses cruelles atteintes et les observations météorologiques présagent des rigueurs qui rappelleront celles de l'année dernière, le travail devient rare et un grand nombre d'ouvriers sont menacés du chômage.

Il importait de ne pas se laisser encore surprendre; aussi des hommes aux idées larges, des citoyens au cœur généreux ont applaudi au projet d'une loterie permettant de combler le déficit du Bureau de Bienfaisance et de venir en aide à un plus grand nombre de malheureux.

Le projet a fait son chemin et aujourd'hui l'organisation est complète. Nous disons plus, nous affirmons que le succès en est assuré car tous nos concitoyens tiendront à honneur de se signaler dans cette grande œuvre philanthropique par un empressement unanime.

La section des billets est ainsi composée :

MM. Mallein, président ; Verrière, secrétaire ; Petit, membre ; Chové, — Brun, — Jotillon, — Bresmann, — Leriche, — Leleu, — Dumoulin, —

Ces Messieurs ont divisé la ville en différents quartiers pour le placement des billets. Ils se sont déjà mis en campagne.

Au nom des pauvres nous demandons qu'ils soient favorablement accueillis partout.

P. R.-S.

## CHRONIQUE PARISIENNE

La lutte entre le Conseil municipal et la Préfecture de police a continué cette année.

M. Charles Laurent, conseiller municipal opportuniste, a prié le Conseil de ne pas persévirer dans la ligne de conduite suivie jusqu'à présent. Il a pensé qu'il y aurait intérêt à examiner et étudier le budget de la Préfecture de police. Comme aucune sanction ne peut être donnée au vote des conseillers municipaux et comme les crédits qu'ils croiraient devoir supprimer sont rétablis de plein droit par le ministre, le Conseil a encore une fois pensé avec raison qu'il n'avait absolument rien à faire, là où il lui était interdit de faire aucune réforme budgétaire.

Il a donc déclaré à nouveau qu'il n'examinerait pas le budget de la Préfecture de police.

Nous estimons qu'il n'aura pas autre chose à faire tous les ans, tant qu'on ne rattachera pas à la ville de Paris le service de la Police municipale.

Le procès des avortements continue à défrayer la population parisienne. Il est inconcevable que dans une ville comme Paris on puisse pratiquer près de cinq cents avortements sans que le bruit en vienne aux oreilles de la police.

Ces opérations étaient si peu cachées qu'on a pu faire paraître sur les bancs de la cour d'assises plus de soixante inculpées, accusées d'avoir laissé pratiquer sur leurs personnes des manœuvres abortives.

Si l'on peut condamner la principale accusée Thomas et son complice Flory, il nous semble impossible qu'une condamnation atteigne les malheureuses victimes des pratiques de la femme Thomas, alors qu'un grand nombre de femmes dans des conditions d'existence plus mondaines que les accusées actuelles, n'ont pas été poursuivies.

Les nouveautés théâtrales ne sont pas brillantes.

Les pièces du Gymnase du Palais-Royal ne nous ont pas satisfait et nous doutons fort que *Mon Oncle Barbassou* et *Monsieur l'Abbé* tiennent longtemps l'affiche.

Ce n'est pas non plus *Michel Strogoff* déjà usé à Paris, qui ramènera le monde au Théâtre du Châtelet, non plus que *Cocard et Bivouet* aux Nouveautés.

Nous sommes dans une mauvaise passe dont nous tireront probablement les auteurs des prochaines revues de fin d'année.

PARISIANS.

## Semaine Politique

Rien de bien nouveau cette semaine dans le domaine des affaires politiques.

Nous ne parlerons pas de la contestation intempestive et inopportune soulevée sur la nationalité de l'élu du Nord.

Il nous paraît impossible de critiquer sérieusement la qualité de français du citoyen Lafargue.

Si nous ne partageons pas toutes ses idées il nous est impossible de ne pas reconnaître en lui un socialiste sérieux et convaincu, nous espérons que la Chambre le comprendra et n'hésitera pas à prononcer sa validation.

Les idées socialistes prennent de plus en plus de développement à Berlin. Les dernières élections municipales qui viennent d'avoir lieu dans la capitale de l'empire allemand le prouvent et le démontrent péremptoirement.

Non seulement les conseillers socialistes conservent leurs sièges, mais les électeurs socialistes ont grossi leur nombre en leur adjointant trois ou quatre conseillers nouveaux.

Ce résultat ne serait pas fait pour nous déplaire, si nous ne pouvions craindre que l'invasion du socialisme ne serve de prétexte à Guillaume pour chercher un motif de guerre.

Personne n'ignore en effet que le développement des idées républicaines en France a été la seule cause de la guerre de 1870.

L'empereur Napoléon a cherché dans une expédition extérieure un dérivatif à l'invasion du progrès républicain.

Il a pensé qu'une victoire consoliderait le trône.

Il est à craindre que ce sentiment n'ait germé dans le cerveau étroit du monarque prussien et ne serve de prétexte à une guerre européenne. Nous ne provoquerons pas, l'Allemagne le sait, mais elle sait aussi que nous n'hésiterons pas à nous défendre.

L\* R\*

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 1891.

Cette séance qui devait être une des plus importantes de l'année, n'a pu avoir lieu grâce à la façon d'agir d'une certaine frac-

tion du Conseil qui réserve toujours des surprises plus ou moins habiles.

Seize membres étaient présents : MM. Auboyer, maire, Bresmann, adjoint, Augé, Aulas, Besacier, Brossard, Butty, Delorme, Fortier-Beaulieu, Foulland, Lamure, Lépinasse, Nourisson, Odin, Parraud et Peyrand.

Après la désignation de M. Aulas comme secrétaire et l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, M. le Maire a fait immédiatement donner lecture de ses propositions pour les dépenses de 1892. Il est à bien remarquer que ces propositions examinées dans cinq ou six réunions, soit du Conseil en Commission, soit de la Commission des finances, avaient été arrêtées d'un commun accord.

Il y avait donc lieu d'espérer que pour une fois la séance se passerait avec ordre.

Mais ce serait méconnaître la fatuité incorrigible de quelques-uns de nos édiles que de se fier aux apparences.

A l'article 1<sup>er</sup> du budget des dépenses figure le traitement des employés de la Mairie, et notamment celui du secrétaire général qui de 3.300 a été porté à 3.600, il y a près de deux ans par le même Conseil. Ce traitement délibéré en commission où assistaient aussi bien MM. Aulas, Butty que leurs amis avait été maintenu à l'unanimité à 3.600 fr. comme les années précédentes. Mais en séance publique M. Aulas a demandé la parole sur cet article et proposé *au nom du parti ouvrier*, sa réduction à 3000 fr., chiffre auquel d'ailleurs devront être réduits les traitements de tous les chefs de service : ainsi qu'en a décidé le Parti ouvrier.

M. le Maire a commencé tout d'abord pas répondre que le Parti ouvrier devrait bien laisser au Conseil municipal le soin d'administrer les affaires de la Ville et ne pas s'immiscer dans les questions qui ne le regardent pas. Ensuite que la proposition de M. Aulas étant tout à fait nouvelle devait être renvoyée à l'examen de la Commission des finances ainsi qu'il est de règle pour toutes les questions nouvelles.

Mais MM. Aulas, Butty et consorts, n'entendent pas de cette oreille pour une proposition qui leur plaît, et ils insistent pour la mise aux voix immédiatement de celle de M. Aulas.

Ils avaient raison, car se trouvant en majorité, ils étaient certains d'avoir gain de cause et de voir leur petit projet réussir. — Cette manière de faire, dans tous les cas, était peu délicate. Les affaires municipales sont trop sérieuses pour enlever à la légère une décision qui peut avoir une grande importance pour la marche ultérieure des affaires et du service municipal. Dans tous les cas, M. le Maire prévoit la surprise dont quelques-uns auraient pu être victimes, a déclaré qu'il ne mettait pas cette proposition aux voix, et qu'il demandait son renvoi à une commission.

Là-dessus commence une série d'injures et de grossièretés de la part des conseillers ménagers.

Des gros mots tels que : *Vieux autoritaire !!!* (*sic.*) *Vieux autocrate !!!* (*sic.*) ainsi que d'autres, indignes d'être insérés, s'échappent de la bouche raffinée de quelques-uns de nos édiles, qui ne connaissent que ce moyen de discussion et se sont fait une réputation assez méritée sous ce rapport.

Sous un rappel à l'ordre infligé par le Maire avec inscription au procès-verbal, M. Butty lui répond ces douces paroles : *Je me f... de vous et de votre rappel à l'ordre !!!* Vous voyez d'ici, lecteurs, la jolie scène. Tous les conseillers déboutent. Les uns insultant, les autres s'expliquant, et au milieu de tout cela, la voix dominante du leader du parti ouvrier.

On se serait cru partout ailleurs qu'au sein d'une assemblée communale.

Devant ce parti pris de la part de quelques-uns, d'insulter grossièrement tous ceux qui ne sont pas de leur avis, M. le Maire a pris le seul moyen possible, celui de sauvegarder la dignité du Conseil, en levant la séance qui avait duré vingt minutes au plus.

## INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES, — — — — — 35 —  
FAITS DIVERS, — — — — — 30 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne;  
à LYON, Agence Fournier, 14, r. Confort;  
à PARIS, Agence Havas, 8, p. de la Bourse.

## Echos de France

## Règlements d'ateliers

M. Ferroul, au nom du groupe socialiste a saisi la Commission du travail d'un projet de loi sur les règlements d'ateliers.

Le projet aurait pour objet de régler l'organisation du travail dans les ateliers, la police de ces ateliers, les conditions d'admission et de sortie, la mode du paiement des salaires, le régime des amendes et l'affectation du produit de ces dernières.

## Les Emprunts communaux

M. Constans a saisi le conseil de la question des emprunts des communes ; il a demandé s'il ne serait pas possible de réduire le taux actuel.

Le conseil sans prendre de résolution définitive a été d'avis non de fixer un taux unique mais un taux maximum.

## Les Frais de Justice

M. Brisson a déposé son projet de loi concernant la réforme des frais de justice. Ce projet supprime tous les droits de greffe perçus au profit du Trésor. Les significations d'avoué à avoué seront dispensées de la formalité du timbre et de l'enregistrement. On réduit le droit du timbre des actes judiciaires, on affranchit d'un grand nombre de perceptions la matière des faillites et liquidations judiciaires.

Les dégréments qui sont de trois millions seront couverts par l'augmentation dans le produit des droits de mutation par décès, loi nouvelle de mai 1891.

## Le Cas de M. Lafargue

Une grande question juridique est en ce moment pendante au sujet de la nationalité de l'élu de Lille. Il s'agit de savoir si M. Lafargue est français ou si le fait d'être né à l'étranger d'ancêtres français émigrés ne lui a pas conféré ce titre. Ce qui est indiscutable c'est qu'avec l'honneur, M. Lafargue n'a pas revendiqué la peine.

Il n'était pas avec les membres de l'Internationale dans les rangs de nos volontaires de 1870. Ses amis prétendent qu'à cette époque, ses services avaient été acceptés par la délégation de Bordeaux.

Spérons que la lumière se fera selon toute justice et équité.

## TOUJOURS LA MAUVAISE FOI de l'Union

Nous nous attendions au raisonnement de l'Union ; elle est coutumière du fait. On lui fournit un document irréfutable, avec prière de le mettre sous les yeux de ses lecteurs ; elle s'en garde bien ; elle ne tient pas à les éclairer. Ce document seul a de la valeur, seul il engage le gouvernement et le Conseil il faut le mettre sous le boisseau ! En revanche l'Union parle, pour la première fois, d'un tableau délibéré par le Conseil, qu'elle ne reproduit pas davantage Pour elle, un acte d'un Conseil municipal opportuniste a plus de valeur qu'un acte du gouvernement ! Elle appelle le Maire écrivassier parce qu'il a fait la lumière, s'il n'avait pas répondu à sa centième attaque c'est qu'il était battu. Toujours le même système, ne faire connaître à ses lecteurs que ce qui doit les tromper. Il est bien évident que si elle n'avait pas redouté de les éclairer, elle aurait reproduit la décision gouvernementale du 1<sup>er</sup> février 1886, ce qu'ont fait les autres journaux.

Dans cet incident, il faut encore retenir une chose : c'est le cynisme avec lequel l'Union avoue que si ses amis étaient restés à l'Hôtel-de-Ville, Audiffred aurait pu puiser dans les caisses de l'état pour cacher leur mauvaise gestion.

Cette fois la cause est entendue, la discussion est bien close ; en 1887 le Conseil municipal opportuniste a bouclé son budget en déficit par une somme imaginaire de 45.000 francs.

## Conseil départemental

La session du Conseil départemental était peu chargée ce mois-ci : 17 affaires, dont le plus grand nombre de peu d'importance ou de simple formalité. Deux ont été renvoyées au mois prochain, pour nouvel examen : celle de l'horaire des chemins de fer, et celle du partage de la somme à diviser entre les sociétés de cours mutuels.

Sur le rapport de M. Auboyer, un se-

cours de 150 fr. a été accordé à une de nos compatriotes, veuve d'un employé de la Sous-Préfecture.

Une concession de chute d'eau sur le canal du Forez, à Savigneux, a été accordée à un marchand de bois, moyennant redevance de 390 fr. par an. C'est la première demande de ce genre, espérons qu'il s'en fera beaucoup d'autres.

La grosse affaire a été l'emprunt de 600,000 fr. pour le chemin de fer monorail de Feurs à Pannissière. Deux combinaisons se présentaient; le Crédit Foncier offrait de faire l'opération ferme, de prêter la somme à 4 pour 0/0; le Crédit Lyonnais proposait d'émettre des obligations au compte du département, de fournir ses guichets et son personnel gratis pour cette opération. Le directeur du Crédit Lyonnais, sans rien garantir absolument, est persuadé qu'elle réussira brillamment; le taux de l'intérêt ne dépassera pas 3 fr. 90 pour 0/0. La différence entre les deux systèmes est peu sensible, 4 à 500 par an et ne vaudrait pas la peine de faire courir un débâcle. La commission a cependant pensé qu'il convient de faire un essai de ce système d'emprunt, dont on pourrait servir très utilement plus tard, qu'il était avantageux d'intéresser le public aux affaires du département, elle a décidé d'adopter la proposition du Crédit Lyonnais.

La session prochaine a été fixée au 14 décembre.

M. Auboyer a profité de son séjour à St Etienne pour entretenir M. le Préfet, de la demande qui lui a été faite, dans la séance du 19 août, d'autoriser, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, la pêche du poisson, qui depuis quelques années fait invasion dans les eaux de la Loire et de ses affluents, poisson dont le nom n'est pas bien déterminé (les uns l'appellent ombre commune, d'autres chavasson ou nase). Il lui a expliqué que ces poissons, inconnus autrefois font de grands ravages dans nos rivières, parce qu'ils dévorent le frai des autres poissons, ce qui peut être la cause de leur dépeuplement; qu'il y aurait peu d'inconvénients et beaucoup d'avantages à en autoriser la pêche.

En séance M. Bourganel a combattu cette demande sous prétexte que les pêcheurs profiteraient de la permission pour prendre n'importe quels poissons.

M. Auboyer a répondu que la population riveraine, lorsque la saison est venue, se livre à la pêche du nase sans souci des gardes ni de l'interdiction prononcée par les règlements, et cela dans l'unique but d'arrêter l'invasion de ce poisson dévastateur.

M. Crozet Fourneyron a alors objecté que ce n'était pas la peine de donner l'autorisation.

M. Auboyer a dit que l'autorisation était nécessaire à tous les points de vue, d'abord de l'alimentation publique, car ce poisson en raison de son bon marché, trois ou quatre sous la livre, est une ressource précieuse, et ensuite de l'hygiène, car le nase ne retourne pas à la mer et lorsqu'il n'est pas capturé, il prite et répand une odeur infecte sur les bords de la Loire.

En une seule nuit, un pêcheur peut prendre de 200 à 250 kilog. de ce poisson.

M. Bourganel a demandé s'il ne serait pas possible de chercher et de répandre un autre poisson qui soit l'ennemi du nase.

M. Auboyer a maintenu sa demande disant que la pêche autorisée serait encore le meilleur moyen de destruction.

M. le Préfet a promis de prendre ces raisons en considération et d'examiner l'affaire.

## Chronique ouvrière

### Le Travail dans les prisons

Un congrès des chambres et fédérations syndicales d'ouvriers a eu lieu à Montpellier pour protester contre le travail dans les prisons, les couvents et les ouvroirs. Il a demandé que les détenus soient employés à des travaux agricoles.

### La Grève des mineurs

Le travail a cessé dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Les mineurs ont déclaré la grève. Ils n'ont pas voulu écouter les nouvelles mais tardives promesses de M. Constant qui avait télégraphié que le gouvernement était prêt à soutenir devant le Sénat le projet sur les caisses de retraite et de secours. Ils n'ont pas prêté la moindre attention aux ordres de M. Yves Guyot qui enjoignait aux Compagnies de laisser descendre à toute heure dans les fosses les délégués mineurs. Ils ont compris que les promesses du gouvernement valent moins que des remèdes de charlatan, et que le Sénat, ce refuge des opportunistes, est hostile à toute réforme.

M. Basly a déposé une demande d'interpellation.

## LA VIE POLITIQUE

### SÉNAT

M. Godin a déposé une proposition sur

les sociétés de patrons et d'ouvriers en vue de la participation aux bénéfices.

La plupart des commissaires nommés pour l'examen sont hostiles au texte même de la proposition.

La commission pour l'examen du projet de loi concernant l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels est favorable en grande majorité au projet.

Lundi. — Séance de pure forme.

Mardi. — Repos bien mérité pour n'avoir rien fait.

Jeudi. — Discussion du rapport de M. Dauphin sur le tarif des douanes.

## CHAMBRE

La Chambre a continué la discussion et l'adoption de différents budgets, instruction publique, postes, agriculture.

Jeudi était le jour fixé pour la discussion de l'interpellation de M. Basly.

M. Basly a conclu qu'il était non seulement du droit, mais du devoir du gouvernement d'intervenir dans le conflit.

M. Yves Guyot s'est engagé à insister devant le Sénat pour une adoption d'urgence de la loi sur les retraites votée par la Chambre depuis plus d'un an.

Toutes les Gauches ont applaudi les déclarations de M. Haynaut, député du Pas-de-Calais qui a fait le procès des Compagnies.

Des murmures ont accueilli le discours de M. Freycinet qui a décliné le droit d'intervention du gouvernement en nature de salaires.

Après M. Dumay, M. Clémenceau a pris la parole.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu du discours du brillant orateur du Parti Radical.

Pas de séance ouvrière.

Et de cinq.

## LE FEU ET L'EAU

Les derniers incendies qui ont éclaté rue Lamure et Cours de la République sont pleins d'enseignements demandant une prompte réforme des moyens employés pour combattre le feu. Au début l'eau a manqué et sans les réservoirs de M. Miquel elle aurait totalement fait défaut. L'on ne peut alléger la rigueur de la température la faute en revient à l'absence des bouches d'eau qui ne sont pas encore installées.

On nous dit que M. l'Ingénieur lui-même les promet pour la fin de ce mois. Il ne nous reste qu'à attendre et à laisser dévorer nos immeubles par l'incendie. Seront-elles assez rapprochées pour donner de suite un débit suffisant, car il ne faut pas oublier que les pertes de M. Langlois et de ses locataires qui se chiffrent à cinquante mille francs auraient été certainement réduites à quelques centaines de francs si l'on avait possédé une alimentation suffisante. Nos impasses, nos rues transversales où l'on n'a pas installé de tuyaux, comment seront-elles garanties? Jusqu'à présent, il n'y a qu'en seul homme qui possède les clefs qui ouvrent les bouches d'eau, dans quelle proportion augmentera-t-on ce service. L'eau qui avait manqué au début est arrivée avec une telle violence à la dernière heure du sinistre qu'elle a fait plus de mal aux étages inférieurs qu'elle n'aurait protégé les étages supérieurs. Nous ne voulons pas médire de nos braves pompiers qui une fois arrivés sur le lieu de l'incendie font preuve du plus grand dévouement. Mais comment expliquer ce fait étrange, l'incendie éclate à 11 h. 45 en face de la gare; à 1 heure seulement le clairon réveillait les habitants du faubourg Mulsant et tel pompier du Faubourg Clermont n'a été prévenu qu'à 2 heures et demie. Nous précisons. Il y avait donc près de trois heures que le feu faisait ses ravages quand tout le personnel des pompiers était sur le théâtre de l'incendie, et lorsque l'on présentera la note à la Ville, il faudra payer le temps que ces messieurs auront passé au lit et cela non pas une fois, mais chaque fois qu'il arrive un incendie de nuit.

Si c'est le jour le service est encore plus mal fait. C'est si beau la filière hiérarchique, l'on prévient la police, la police prévient le commandant et les clairons des pompiers, les clairons préviennent les pompiers et quand ils arrivent, ils ne leur restent bien souvent qu'à chanter le légendaire: Trop tard, toujours trop tard. N'y a-t-il absolument rien à faire dans cet ordre d'idées? Ne pourra-t-on pas supprimer ce jeu de paumes et imposer aux employés du chemin de fer? Ici il faut rendre justice si la Cie P.-L.-M. n'a pas encore trouvé le moyen de diminuer les accidents sur ses lignes, elle est toujours la première pour empêcher les gens de brûler. Si l'on savait où demeurent les clairons, et si ces clairons possédaient les clefs des bouches d'eau et des hangars où sont remises les pompes, les personnes qui donnent l'alarme pourraient immédiatement combattre l'incendie et le clairon lui-même préviendrait la police par ses sonneries. Mais le plus souvent on ignore sa demeure; peut-être serait-il facile sans grands frais d'installer un gaz aux verres colorés à la maison qu'il occupe,

ainsi qu'au dépôt de pompes à incendie.

L'on pourrait encore ajouter une sonnerie communiquant à son appartement. Ces installations peu coûteuses seraient certainement bientôt remboursées par une diminution d'heures de présence sur les lieux d'incendie.

Quelles que soient les solutions adoptées, des réformes s'imposent et nous sommes assurés que notre Conseil municipal en prendra l'initiative.

**Erratum.** — Une erreur s'est glissée dans la composition de l'article paru dans notre numéro précédent et relatant l'incendie. L'on nous a fait dire que M. Fournier, conseiller municipal, s'était particulièrement distingué, nos lecteurs auront rétabli les faits, nous avons écrit: M. Garnier, conseiller municipal

## L'Incendie de la rue Lamure

L'on ne saurait trop multiplier les faits quand il s'agit de réformes urgentes, c'est pour cela que nous consacrons un article particulier à cet incendie. Le feu a éclaté vers 9 heures, et les clairons du faubourg Mulsant n'ont donné l'alarme qu'à 10 heures 1/4. Nous pouvons préciser, car des circonstances nous ayant amené dans le faubourg ce matin n° 1, nous étions des premiers sur les lieux de l'incendie. La troupe n'est venue qu'après 10 heures 1/2, et vers 11 heures 1/2 des pompiers montaient au faubourg du pas d'une personne qui a tout son temps devant elle et qu'un devoir professionnel n'appelle pas.

Nous le répétons encore, n'y a-t-il absolument rien à faire pour qu'une plus grande célérité soit apportée dans l'organisation des secours. L'eau encore a manqué dès le début, et ceci confirme ce que nous réclamons au nom des rues transversales.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à MM. les Institutrices de la rue Victor Hugo qui bravant les entraves administratives ont fait donner l'alarme par les clairons de leurs élèves.

Un nom des victimes, nous remercions MM. les employés de la gare, toujours les premiers.

Au nom de tous, nous demandons une réforme complète du service des pompes à incendie.

Le nom de tous, nous demandons que chaque propriétaire examine si ses cheminées sont en bon état, car le feu éclate trop souvent dans les mansardes, pour que là encore, il n'y ait pas un vice de construction, et ce vice provient trop souvent de la parcimonie de certains propriétaires qui emploient des briques creuses. Ces briques n'étaient pas placées à plat s'écoulaient très facilement, par suite le plâtre tombe, et par les interstices s'échappent des flammes qui amènent de terribles accidents.

M. Christophe, président, a fait l'historique de la Ligue qui est constituée dans vingt-deux villes. Il a exposé que le but à atteindre est une réforme de la loi de 1887 sur les patentés dans le sens de faire payer une patente pour chaque genre de commerce auquel se livrera une maison. Cette révision est soumise maintenant à la Chambre.

La Ligue est l'adversaire des coopératives qui vendent à d'autres personnes qu'à leurs associés et des maisons qui exercent plusieurs commerces.

M. Charles Dupuy a démontré l'injustice des attaques contre les coopératives dont l'usage a toujours été recommandé aux travailleurs.

M. Mesureur, président de la commission parlementaire de la révision des patentés a dit que la commission était favorable à ce point de vue et que le retard apporté était dû à la discussion du tarif des douanes.

M. Rouanet a insisté sur les faibles salaires payés pour les ouvrages de femmes.

L'Assemblée a voté à l'unanimité un ordre du jour réclamant toutes les mesures de patentés et protestant énergiquement contre la loi qui autorise les abus de la spécialisation. Une démarche sera prochainement faite auprès de la Chambre pour hâter la réforme de la loi sur les patentés.

**PLACE AUX PAUVRES**

Nous disons dans notre numéro précédent que M. Arthur Ranc, en formulant le programme du nouveau groupe démocratique du sénat, avait déclaré qu'il était temps de passer des phrases aux actes et qu'il ne suffisait plus de promettre des réformes; qu'il fallait les accompagner, aujourd'hui nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les pensées de M. Anatole de la Forge à ce sujet.

M. Arthur Ranc, dit-il, a fait mieux qu'un bon discours, il a fait une bonne action.

Tous les sénateurs, tous les députés sans exception ont promis de défrécher aux voix unanimes du pays. Il est temps qu'on lui donne enfin sur ce point une légitime satisfaction. Le flot des revendications du travail monte toujours, rien ne servira de le dissimuler. Il faut envisager la situation d'un œil ferme, s'efforcer de résoudre les difficultés et les conflits dans un esprit de générosité et d'équité et satisfaire à ces revendications dans ce qu'elles ont de juste. Le corps électoral, ce plus fidèle soutien de la République est là d'attendre depuis tantôt vingt-deux ans, il faut aborder résolument les grandes réformes politiques, économiques et sociales nécessaires aux intérêts des petits, des pauvres, et des humbles.

Qui parle ainsi?

Sans doute un de ces affreux et endiablés radicaux que l'opportunisme dénonce

chaque matin à l'opinion publique comme des esprits irréfléchis et exaltés, prêts à compromettre l'avenir de la France par des impatiences déraisonnables?

Non, c'est un républicain modéré, resté fidèle aux convictions de toute sa vie,

mais qui comprend le danger qu'il y aurait à toujours promettre et à ne jamais tenir.

N'est-il pas regrettable que des hommes

tels que M. Ranc ne soient pas en majorité dans tous les corps élus? Ce serait pourtant bien facile.

**CHRONIQUE DE LA MISÈRE**

Trois pavés volés

La 10<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de Paris vient de condamner à 24 heures de prison avec bénéfice de la loi Bérenger un vieillard qui avait pris dans une rue trois méchants pavés de bois pour se chauffer. Sa femme et lui sont dans une misère affreuse, les antécédents sont excellents.

**LOTERIE DE BIENFAISANCE**

Les trois sections du Comité ont eu

l'heureuse fortune de mener à bonne fin les travaux rentrant dans leurs attributions.

Les membres chargés du placement des billets et de la collecte des lots ont eu un véritable succès.

Cette semaine aura lieu le grand et délicat travail qui incombe à la section du matériel qui a pour mission l'exposition des lots.

Nous devons noter que c'est par suite d'une erreur que M. le docteur Bertrand, qui est lui-même membre du Bureau de Bienfaisance a été, dans l'avant dernier article, désigné comme secrétaire de la section du matériel. Il en est le Président.

La section des billets a obtenu un très grand résultat.

Les billets au prix d'un franc chaque

sont cédés soit par série de dix, soit isolément.

Une série de dix a forcément droit

à un lot, un numéro pris isolément peut

gagner le lot afférant à la série dont il fait partie. En d'autres termes ce numé

ro a une chance contre neuf.

La section des lots a été très bien ac-

cueillie et elle a assuré une belle collect

ion d'objets d'une réelle valeur.

Les lots seront exposés place St-Etienne

dans le magasin que M. le notaire Helle a courtoisement mis à la disposition de l'œuvre de la Loterie.

Le local a été harmonieusement aménagé par M. Chaneière, architecte de la ville. Le classement des lots sera commencé la semaine prochaine.

L'exposition sera ouverte le dimanche 29 courant, de 10 heures à midi, et de 2 heures à 4 heures.

Le Comité éprouvera certaines difficultés pour recueillir les

bault, M. Aulas, conseiller municipal. Tous les sinistrés locataires et propriétaires, ont éprouvé des pertes sensibles.

Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs et amis, Mme Yve Pelosse, âgée de 62 ans, la veuve et M. Troncy, tisseur. Ces infortunés sont indigents et ont tout perdu, n'ayant pas eu les moyens de s'assurer. M. Troncy, en particulier, ne travaillait que depuis quelques jours, à peine remis des suites d'une longue maladie.

**Syndicat des Tourneurs et Mouleurs en Poterie.** Nous apprenons que le Syndicat des ouvriers potiers vient de décider la fondation d'une Société de secours mutuels.

Ces intelligents travailleurs qui pratiquent largement les principes de solidarité ne se confinent pas dans une conception étroite de la mutualité.

La nouvelle Société de Secours Mutuals sera ouverte à tous ceux qui rempliront les conditions exigées par les statuts quelle que soit la profession qu'ils exercent.

Les adhésions sont reçues provisoirement chez M. Bresnan, 20 rue des Minimes.

Nous ne pouvons que féliciter nos amis de la céramique de leur si utile initiative et leur souhaitons le plus complet succès.

**Théâtre de Roanne.** — Mercredi et Jeudi derniers, bonnes soirées au théâtre par la troupe Delatrèze, une débutante dans notre ville. Cette troupe composée en majeure partie d'excellents artistes s'est très bien tirée de la pièce difficile de *Charlotte Corday* qui a été enlevée de main de maître et a été suivie du *Testament de César Girodot*. Cette comédie si fine, une vraie peinture de mœurs, a été, elle aussi, jouée avec un brio digne des théâtres parisiens. Espérons que la troupe Delatrèze nous reviendra bientôt et qu'elle sera accueillie, dans notre théâtre, avec tout le succès qu'elle mérite.

**Arrestation.** — Déchavanne, teinturier, rue St-Jean, 21, a été arrêté en vertu d'une contrainte par corps.

**Contravention** a été dressée contre Perrotin Marie, femme Claude, ménagère, rue Berchoux, 7, et Claude Louis, boucher, même adresse, pour violences légères envers Mme Fayard, débitante, place Victor-Hugo.

**Tribunal correctionnel.** — Grivelie. — Charet, manœuvre, a été condamné à 6 jours de prison pour avoir fait chez un restaurateur, une consommation de 1 fr. 50 qu'il n'a pu payer.

**Vol.** — Foulquier Pierre, qui a déjà été détenu dans une maison de correction est condamné à 15 jours de prison pour vol à l'étalage.

**Arrestations.** — Lafond Jean, tisseur, Grand Louis, teinturier, rue de la Loire 42, Laporte Claude, rue de Clermont, 41 ont été arrêtés en vertu, les deux premiers, d'extraits de jugement et le dernier d'une contrainte par corps.

**Vol.** — Pelosse Pierre, âgé de 41 ans, rue de la Berge, 42 a été arrêté sous l'inculpation de vol à l'étalage d'une bottine et d'un soulier, commis au préjudice de M. Soulier, rue de la Sous-Prefecture.

**Concert.** — Une assistance nombreuse et choisie avait répondu à l'appel de Mme Dyonnet et de la Société Philharmonique.

Les différents morceaux ont été interprétés avec une réelle maestria, ce qui a permis de constater que la Philharmonique était en grand progrès sous la direction de M. Lugini.

## CHRONIQUE RÉGIONALE

**Le Coteau.** — M. Rivière, mécanicien à l'usine Pinat-Gauthier, a été saisi par une courroie de transmission qu'il relevait. Son état est désespéré.

**St-Haon-le-Châtel.** — Le parquet de Roanne a fait exhumer le cadavre de Mme P... une vieille femme de 90 ans dont la mort était attribuée à un assassinat. L'autopsie faite par M. le docteur Bertrand a démontré que ces bruits étaient faux.

**Renaison.** — M. Darcon François entrepreneur a été élu conseiller municipal de Renaison. Demain scrutin de balottage.

**St-Just-en-Chevalet.** — Un incendie a dévoré l'immeuble de M. Goutorbe fermier à la Tuilière. Cet accident donne un nouveau poids à notre réclamation auprès de tous les propriétaires, car l'enquête a démontré que le feu s'était communiqué à tout le bâtiment par une fissure dans la cheminée.

## Changement de domicile

**M. AMBLARD Ainé**

SERRURIER

Rue Mulsant, 94

Prévoit sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement, il vient de transporter ses ateliers, rue d'Urphé, où il continue comme par le passé tous les travaux concernant le bâtiment.

## La taxe des Journaux

Quand, par mégarde, on jette à la botte un échantillon ou un journal que l'on a omis d'affranchir, la taxe prélevée par la poste à destination est basée d'après le tarif établi pour l'expédition des lettres. Il en résulte que l'envoi d'un journal ou d'une boîte d'échantillons revient au destinataire, victime de la distraction de l'expéditeur, à des sommes fantastiques.

Pour donner satisfaction aux plaintes soulevées par cet état de choses, le directeur général des postes et télégraphes proposa au Parlement, qui le ratifia, un projet de loi tendant à ce qu'une taxe beaucoup moins onéreuse frappât les

journaux et les échantillons expédiés par la poste sans être affranchis.

Ce projet, voté par la Chambre des députés en 1890, est actuellement devant le Sénat, où il n'a pas encore été discuté.

Pour hâter la solution de cette question, M. de Selles vient d'adresser une lettre au ministre du commerce et de l'industrie pour lui demander de reprendre le projet élaboré en 1890.

## LES RISQUES DU TRAVAIL

L'incendie était jadis le désastre irrémédiable, la ruine pour le propriétaire des objets incendiés. On a alors inventé un système d'assurances qui empêche cette ruine et rend le désastre facilement réparable. S'il reste des sinistres, il n'y a plus en somme de sinistres.

Sauf du moins les ouvriers. Personne ne s'est occupé de leur sort. L'accident n'est pas leur fait, cependant ils en souffrent et ils en seront longtemps à en souffrir. L'usinier ne perdra rien ; l'ouvrier connaîtra, le chômage, la misère, la faim. L'usinier assure son établissement contre tous les risques possibles, y compris celui des voisins ; il ne se soucie pas des risques de l'ouvrier.

Il y a cependant à un accident du travail absolument analogue à ceux que la loi en préparation a pour but de faire supporter à l'entreprise en créant entre tous les entrepreneurs une assurance d'Etat spéciale. Ce projet de loi a totalement oublié le risque incertain ; il n'a dit nulle part : « La prime d'assurance contre les accidents du travail sera calculée de façon à indemniser les ouvriers qui devront chômer par suite d'un accident à l'usine. » L'idée était cependant simple, équitable, pratique, il est d'ailleurs encore temps. Peut-être se trouvera-t-il quelqu'un pour y penser.

Si oui et si l'on veut réellement faire œuvre sérieuse, il serait bon aussi de ne pas faire oublier un autre risque que nous avons déjà signalé et que la question des verriers a remis à l'ordre du jour.

A propos des tailleurs, des ouvriers employés aux pierres meulières, nous avons constaté que dans cet affreux métier l'homme est usé à quarante ans, est mort à quarante-cinq ; que, par conséquent, il y avait lieu de penser, soit à un salaire permettant d'assurer l'avenir de la famille après la disparition du condamné à la mort rapide, soit à une indemnité légale à payer par l'employeur à la famille après le décès.

Les verriers sont à peu près dans le même cas ; ils s'usent effroyablement vite et c'est une des raisons qui leur ont fait demander une augmentation de salaire. C'est aussi la raison qui a fait demander par ceux de Carmaux, l'intervention du gouvernement.

Puisque les accidents du travail ne peuvent se compenser que par des sommes à verser, le pouvoir, qui se préoccupe d'assurer le versement nécessaire à l'ouvrier victime de l'accident, se doit de stipuler également l'indemnité résultant de l'accident à l'état chronique, si l'on peut dire, qui finit par enlever au travailleur nombre d'années de son existence normale.

Ernest LESIGNE.

## Les Voyageurs de Commerce

La fort nombreuse et si intéressante corporation des voyageurs de commerce est victime d'une interprétation peut-être juridique, mais certainement injuste du texte de la loi qui règle le privilège accordé en cas de faillite des employeurs au bénéfice du personnel de la maison.

Voici ce que dit l'article :

« Le salaire acquis aux ouvriers employés directement par le failli pendant le mois qui aura précédé la déclaration de faillite sera admis au nombre des créances privilégiées au même rang que le privilège établi par l'article 2101 du Code civil pour le salaire des gens de service.

« Le salaire dû aux commis pour les six mois qui auront précédé la déclaration de faillite sera admis au même rang. »

La jurisprudence, toujours extraordinaire dans ses caprices, a décidé que le commis-voyageur n'est pas un commis, il perd toute ce que lui doit son patron, quand celui-ci fait faillite.

D'où vient cette interprétation ? Du fait que le voyageur ne reçoit pas un salaire fixe, qu'il est payé à tant pour cent sur la commande qu'il aura apportée à maison. On l'exclut du privilège des employés. Il n'est cependant ni industriel, ni commerçant, ni rentier, ni intéressé, ni associé.

Il faut pourtant bien qu'il soit quelque chose dans le monde. Il est, en effet, commis ; mais les tribunaux n'en veulent pas démodré, et c'est lui qui paie cet entêtement.

La situation est cependant simple.

De même qu'il y a l'ouvrier à la journée, au temps et l'ouvrier aux pièces, il y a aussi le commis au mois, au temps et le commis aux pièces, lequel reçoit tant du patron pour telle quantité de produits vendus, comme l'ouvrier piégard reçoit tant pour telle quantité de produits livrés.

Quelques membres du Parlement ont compris cette chose si simple et puisque c'est sur le texte de lois qu'on chicane, ils ont proposé une modification de ce texte dans le sens de l'équité et de la logique. La discussion doit venir prochainement et les commis-voyageurs peuvent espérer être enfin considérés comme des travailleurs, si toutefois le Sénat ne décide qu'ils doivent continuer à rester en dehors de toute catégorie sociale.

En ce qui concerne la Chambre, elle votera certainement le projet de loi.

ERNEST LESIGNE.

## Jusque dans la Famille du Docteur !

M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Villarieux (Jura), le 9 février 1891. — Ma fille souffrait depuis deux ans des névralgies dentales, contre lesquelles j'avais éprouvé un grand nombre de remèdes sans résultat, voilà. Filles Suisses ont amenuisé un grand soulagement, elle en continuait le traitement avec satisfaction. Je vous donne entière autorisation à publier mon appréciation sur votre produit.

Dr GRAZ.

## SOMMAIRE DE L'ÉCHO UNIVERSEL

Du 14 novembre 1891

Du récipient pour faire le cidre, J.-F. AUDIBERT. — Dé ouvertes, recettes et innovations ethniques : Le mutage instantané. — Agriculture et horticulture : Les semis de chêne ; Oïdium du pommier, Gersure des poires ; Protection des fleurs contre les gelées précoces. — Causerie médicale. — Un peu de microbiographie, BIGNAUD. — Floraison des glaïeuls (suite et fin). — Quelques conseils : Moyens d'enlever les peintures anciennes. — Préparation du sol en vue des semaines d'automne (suite et fin). — L. GRANDEAU. — Empoisonnement par le sulfate de cuivre, J.-E.-A. Conservations des raisins, D. LAYÉ. Echos de partout, ZIZIER. — Du déboisement comme cause de la détérioration des climats, de la misère et de la dépopulation, moyens d'y remédier, Dr JEANNEREL. — Jurisprudence rurale : Racines et branches avancant sur une propriété particulière, UN VIEUX JUGE DE PAIX. — La respi vitis ou quête Duputet plus redoutable que le phylloxéra. — A nos aimables lectrices : conservation des œufs en poudre, Vicomtesse de SAINT PAUL. — Les fumures d'automne, Th. BOUGUILL. — Un bon fermier : L'écorce de platane, Le PÈRE FRANÇOIS. — Le saugetage de la vigne (suite), Albert RIVAUD. — Informations : Mandats de poste payés à domicile. — Renseignements vinicoles. — Revue des livres. — Pages choisies. Dix mille francs, Louis DÉPRET. — Bulletin financier. — Petite correspondance. — Raisins secs à boissons. — Halles et marchés de Marseille. — Un an, 6 fr. : Etranger, 12 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> juillet. Les numéros parus depuis cette époque sont envoyés franco aux nouveaux abonnés.

## TRIBUNAL DE COMMERCE

### Faillite DESSALLES

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 19 novembre 1891, le sieur Dessalles, photographe, rue du Collège, à Roanne, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. J. Ducreux, a été désigné pour juge-commissaire, et M. H. Boulard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 26 novembre prochain, à 10 heures du matin à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

### Faillite BOUGAIN

MM. les créanciers de la faillite du sieur Bougain Joseph, fabricant de lainages à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 27 novembre à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 41,32 0/0.

### Faillite Vve ROLLIN

MM. les créanciers de la faillite de dame Vve Rollin, fabricants de lainages à Roanne rue du Canal, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 28 novembre, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 10,83 0/0.

### Liquidation judiciaire

DUMOURIER

Les créanciers du sieur Dumourier, ancien fabricant à Roanne, sont invités à se réunir, le samedi 28 novembre prochain, à 10 heures du matin, au tribunal de commerce, salle du greffe, pour délibérer sur la formation d'un concordat dans la liquidation judiciaire Dumourier.

### Liquidation judiciaire

Jules DESBAT

MM. les créanciers de la liquidation du sieur Jules Desbat, teinturier à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 28 novembre, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 0,673 0/0 promis par le concordat.

Roanne le 21 novembre 1891.

Le Greffier: J. GONINDARD

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

ENTRE :

M. Brat Jean, boucher à Ferrières

## ETAT CIVIL DE ROANNE

du 7 au 14 novembre 1891

### Publications de mariages (13)

ENTRE :

M. Brat Jean, boucher à Ferrières

(Allier) et auparavant à Roanne, place Laroquette, 6, et Mlle Sève Marie, à Mariol (Allier). — M. Barnay Joseph-Philibert, employé de commerce à Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 18, et Mlle Bute Catherine-Marie, couturière à Roanne, rue Bel-Air. 30. — M. Blondel Achille, journalier à Mably, et Mlle Seive Marie, cuisinière à Roanne, boulevard du Midi, 10. — M. Veisenburger Charles, négociant à Auray (Morbihan), veuf de Largouet Marie-Louise-Désirée, et Mme Bérard Claudine-Marie-Benoit, propriétaire à Roanne, petite rue Ste-Elisabeth, 2, veuve de Gagnière Benoit. — M. Allamartine Michel, cultivateur à Villers, et Mlle Martin Annette, à Roanne rue Bourgneuf. — M. Lacle Antoine, pêcheur, à Roanne, rue St-Jean, 39, veuf de Labourde Marie, et Mlle Thévenin Marie, ourdissière à Roanne, quai du Bassin, 52. — M. Petit Jean, garçon d'hôtel à Roanne, rue Mably, 32, et Mlle Fessy Benoit, cuisinière à Roanne, rue de la Livatte, 12. — M. Thévenin Jean-Claude, charbonnier à Avrilly (Allier), et Mlle Ducerf Clotilde, à Roanne, rue des Minimes, 40. — M. Foyatier Claude, employé au chemin de fer à Roanne, rue de la Côte, 3, et Mlle Poyet Gabrielle à St-Paul-de-Vézelin.

et auparavant à Roanne, place Laroquette,

## A Louer de suite

## APPARTEMENT

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3<sup>e</sup>.

Prix : 400 francs.

Gaz dans les escaliers, eaux de la ville  
aussitôt l'installation du service.S'adresser à l'Imprimerie Forézienne,  
Roanne.

## GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

Place de l'Hôtel-de-Ville

PRÈS LE THÉÂTRE

## PÉROUSE

SUCCESSEUR

## VIN de la COTE PREMIER CHOIX

Liqueurs de Marque

Les consommateurs sont assurés de trouver des consommations de premier choix.

## CAFÉ-RESTAURANT

## RAMBERT

16, Rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

## TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCRROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

## PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

## A LA BONNE NOURRICE



## A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

## Café-Restaurant

Situé Petite-Rue du Marché, n° 8

Très bonne clientèle, Excellente occasion.

S'adresser pour traiter, à M. BARRET,  
qui l'exploite.

LASSEIGNE

RESTAURATEUR

Rue du Rivage, Pont du Renaison

HEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

## EXCURSIONS EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

## A prix réduits

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie Générale Transatlantique, met à la disposition des voyageurs un grand nombre de combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes, comportant des billets de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classe, à prix très réduits pour visiter l'Algérie et la Tunisie.

Parmi ces diverses combinaisons, les unes comprennent, en Algérie, soit des parcours entièrement côtiers (par bateaux) soit des parcours mixtes, côtiers et intérieurs (par bateaux et par chemins de fer), soit, enfin, des parcours entièrement intérieurs, s'effectuant par chemins de fer.

La presque totalité des lignes de chemins de fer algériennes et tunisiennes entrent dans la composition d'une partie de ces combinaisons.

Il convient de signaler plus particulièrement l'itinéraire 51 A, qui constitue un billet d'aller et retour entre Paris et un des ports quelconques de l'Algérie, dont les noms suivent : Alger, direct, Oran, direct, Philippeville, direct, Bône, direct ou par Ajaccio, Nemours, via Oran; Arzew et Mostaganem, via Oran; Dellys, via Alger; Bougie, via Alger; Philippeville, Djidjelli et Collo, via Philippeville; et la Calle, via Bône.

Les billets de cet itinéraire sont du prix de 300 fr. en 1<sup>e</sup> CLASSE et de 225 fr. en 2<sup>e</sup> CLASSE. Ils sont valables pendant 90 jours, avec faculté de prolongation et comprennent la nourriture à bord des paquebots, ainsi qu'une franchise de bagages de 30 kilos sur les chemins de fer et, sur les paquebots, de 400 kilos en 1<sup>e</sup> cl. et de 60 kilos en 2<sup>e</sup> cl.

Le parcours de Paris à Marseille ou inversement s'effectue soit par Dijon-Lyon, soit par Nevers-Lyon, soit enfin par Nevers-Nîmes, au gré des voyageurs.

Pour les conditions particulières attachées à ces billets, consulter le Livret des Voyages Circulaires édité par la Compagnie et mis en vente dans ses gares et bureaux de ville au prix de 30 fr.

## Grand Établissement Hydrothérapique

## DE LA GARE

## 6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la salle de douches est chauffée par un calorifère, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les cabinets des bains sont aussi chauffés par calorifère, et la même température de 25° y est constante.

## APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Douche . . . . .	0.75
Bain . . . . .	0.75
Bain sulfureux . . . . .	1.00
Douche locale de vapeur . . . . .	2.50
Bain de vapeur . . . . .	2 .

## REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

## MACHINES À COUDRE

&amp; A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE,

VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN,

POLYTEP.

A des prix défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

## M. DRIFFORD

73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU

HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

## HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

## J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

## Indicateur du Chemin de Fer. — Service d'Hiver

Roanne — Paris												Paris — Roanne												Roanne, Montbrison, Thiers.																			
Roanne . . . . .	(dep	7.35	8.56	mid47	5.55	7.12	8.40	11.51																																			
St-Germain-Lespinasse . . . . .		7.53	9.13	5.5	6.18		9																																				
Lapacaudière . . . . .		8.8	9.27	1.30	6.36		9.16																																				
St-Martin-d'Estréaux . . . . .		8.29	9.40	3.44	6.55		9.31																																				
Arfeuilles . . . . .		8.36		1.47	7.11		9.44																																				
Lapalisse . . . . .		8.47	9.59	1.58	7.24		9.54																																				
St-Gérard-le-Puy . . . . .		9.2		2.42	7.44		10.8																																				
St-Germain-des-Fossés . . . . .	(ar	9.42	10.48	2.24	7.53	8.22	10.47	2.36																																			
Moulins . . . . .	(dep	9.32	10.46	2.55	8.40	8.40	10.46	6.5																																			
Paris . . . . .	(ar	10.45	11.33	4.21	10.06	10.6	11.20	7.14																																			
Roanne — Tarare — Lyon												Lyon — Tarare — Roanne												Roanne, Vichy, Clermont																			
Roanne . . . . .	(dep	4.1	5.40	8.26	10.57	2.45	6.7	8.35																																			
Coteau . . . . .		4.8	5.48</td																																								